

La Riposte

BULLETIN DE LIAISON

ADDSQM

ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES DROITS SOCIAUX QUÉBEC MÉTROPOLITAIN

L'ADDSQM (Association pour la défense des droits sociaux Québec métropolitain) est un groupe de défense collective des droits des personnes sans emploi ou vivant une situation de pauvreté. En priorité, elle vise à regrouper et à défendre les droits des personnes assistées sociales dans une approche de conscientisation et d'éducation populaire.

La Riposte en août ?

par Véronique Salmon

Comme vous l'aurez constaté, nous avons reporté la sortie du journal « La Riposte » du mois de juin au mois d'août. Il nous a été impossible de le faire paraître plus tôt, entre autres à cause de l'organisation du 50^e anniversaire de l'ADDSQM. Mais comme le dit le proverbe : « Mieux vaut tard que jamais ». Cette Riposte remplace celles des mois de juin et de septembre. Donc, en septembre vous recevrez l'ADDS en bref. Bonne lecture !

AOÛT 2024

SOMMAIRE

La Riposte en août	1
Le 50e anniversaire de l'ADDSQM	2
Semaine de la dignité	3
Info-Loi : les gains de travail permis	4-5
Un plan ... décevant	6
Un plan de lutte à la pauvreté insignifiant	7
Campagne Vie maritale	8
Itinérance	9
Inflation	10
Penser l'avenir	9 11-12
Penser l'avenir	10 13
Nouvelles de la militance	14-15-16
Les anniversaires	17
Calendrier des comités et activités pour août et septembre	18



301, rue Carillon
Québec G1K 5B3



418 525-4983



info@addsqm.org
www.addsqm.org

Du lundi au vendredi
de 9h à 16h30



Le 50e anniversaire de l'ADDSQM

Véronique Salmon

Le 31 mai dernier, nous avons souligné le 50e anniversaire de l'ADDSQM. Tout au long de l'année, différents comités se sont rencontrés afin de préparer cet événement spécial. Une centaine de personnes est

venue à la soirée. Il y a eu des témoignages qui présentaient différentes époques de l'ADDSQM, des sketches, un repas, de la danse, des souvenirs et des fous rires. Ce fut une soirée réussie ! Merci aux personnes qui

sont venues et à celles qui ont participé à l'organisation de cette soirée. Voici des photos qui présente cette soirée mémorable.





Semaine de la dignité des personnes assistées sociales du Québec

Laurent Lévesque

Suite à des débats animés cet automne, le comité lutte du Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ) a décidé que la semaine de la dignité, prévue pour être régionale, serait nationale en vue des grands changements annoncés à la loi de l'aide sociale par la ministre de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire Chantal Rouleau. Nous voulions établir un rapport de force face à une réforme qui nous inquiète avec une grande manifestation à Montréal. Les groupes de la Capitale-Nationale ont quand même tenu une activité régionale déjà prévue à l'agenda. Finalement, la réforme annoncée n'est pas encore sortie, la ministre restant vague par rapport à son inaction, la manifestation a donc servi à faire connaître nos revendications.

Manifestation à Montréal

La manifestation nationale s'est tenue le 7 mai et était sous le thème des quilles avec le slogan : « Pour un abat des règles punitives à l'aide sociale ». La manifestation était organisée par le comité lutte du FCPASQ, par le Collectif pour un Québec sans pauvreté et par le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ). Près de 300 personnes se sont réunies, venant de plusieurs régions du Québec, dans le quartier populaire de la Petite-Bourgogne pour une manifestation qui s'est terminée devant la station Lionel-Groulx. Un autobus de la région de Québec est venu grossir les rangs avec environ 35 personnes.

Une activité régionale

Une activité d'éducation populaire s'est tenue à Québec le 9 mai. Il

s'agissait d'un panel sur l'itinérance au féminin organisé par le Regroupement des groupes de femmes de la Capitale-Nationale (RGF-CN) et d'une conférence sur la militance de Jean-Yves Desgagnés, professeur à UQAR. Un souper et une fête ont suivi cette après-midi de formation, environ 60 personnes ont participé à la journée. Une bannière a aussi été déployée dans le quartier St-Roch le matin pour rendre visibles nos revendications.

Merci à toutes les personnes et les groupes qui ont mis la main à la pâte pour assurer le succès de cette 51^e semaine de la dignité des personnes assistées sociales.





LES GAINS DE TRAVAIL PERMIS DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS SUREXPLOITÉ·E·S

Jonathan Carmichael

Les travailleuses et les travailleurs qui reçoivent de l'assistance sociale sont doublement exploité·e·s. Bien sûr, comme toutes les personnes qui n'ont que leur force de travail, il y a les patrons qui profitent de leur labeur pour s'enrichir. Mais, en plus, elles et ils sont exploité·e·s par l'État qui coupe leurs prestations quand la limite des gains de travail permis est dépassée.

Comment ça fonctionne Actuellement, dans le régime d'assistance sociale québécois, les règles concernant les revenus de travail varient considérablement d'un programme à l'autre. Regardons ce que la Loi et le Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles ont prévu en fonction des différents programmes.

Programmes d'aide sociale et de solidarité sociale : on coupe à 100%, bientôt à 90%

Un peu plus de 60 % des personnes assistées sociales sont prestataires d'un des deux programmes d'aide financière de dernier recours suivants : le programme d'aide sociale (pour les personnes n'ayant pas de contraintes à l'emploi ou ayant des contraintes temporaires à l'emploi) et le programme de solidarité sociale (pour les personnes ayant des contraintes sévères reconnues depuis moins de 66 mois). C'est dans ces deux programmes que l'on retrouve les règles les plus strictes par rapport aux gains de travail permis.

Actuellement, dans les deux programmes

de dernier recours, une personne seule peut faire 200 \$ de revenus de travail par mois (ou 300 \$ dans le cas d'une famille composée de deux adultes). L'excédent est coupé à 100 % de la prestation d'aide financière. Par exemple, si une personne seule qui est sans contrainte à l'emploi fait 500 \$ de revenus de travail durant le mois de juin, le ministère coupera 300 \$ sur son chèque de juillet.

La limite des gains de travail permis n'a pas été augmentée depuis... 1999!!! Dans le plus récent budget et dans le Plan de lutte à la pauvreté déposé le 21 juin dernier, le gouvernement du Québec a annoncé son intention de bonifier (très légèrement) les montants de gains de travail permis dans les deux programmes d'aide de dernier recours. Le changement réglementaire devrait être apporté avant la fin de l'année 2024. Toutefois, la modification annoncée n'améliorera pas vraiment la situation. Au lieu de couper à 100 % tout montant excédent le 200 \$, le ministère coupera à 90 %. Par exemple, si l'on revient au cas de la personne qui fait un revenu de travail de 500 \$ dans un mois, pour le 300 \$ excédentaire, le ministère va couper 90 %, donc 270 \$, sur le chèque du mois suivant. Dans cet exemple, la personne aura donc 30 \$ de plus dans ses poches. Si elle travaille au salaire minimum, elle aura travaillé environ 20 heures dans le mois pour obtenir cet excédent de 300 \$, mais comme elle ne touchera que 30 \$, cela signifie qu'elle aura travaillé pour environ 1,50 \$ de l'heure... Quelle injustice!

Programmes objectif emploi : on coupe 80\$ de l'excédent

Le programme objectif emploi s'adresse aux personnes qui font leur première demande d'aide sociale et qui ne présentent pas de contraintes à l'emploi. Dans ce programme, les gains de travail permis sont un peu plus élevés que dans les programmes d'aide sociale et de solidarité sociale.

À objectif emploi, les personnes ont aussi une limite de 200 \$ de revenu de travail par mois (et de 300 \$ dans le cas d'une famille de deux adultes). Toutefois, les montants qui dépassent cette limite sont coupés à 80 % du chèque du mois suivant. Ainsi, la personne qui fait 500 \$ de revenu de travail dans un mois se fera enlever 240 \$ sur sa prochaine prestation. C'est un peu mieux que dans les deux programmes discutés plus haut, mais cela équivaut quand même, pour une personne au salaire minimum, à travailler pour seulement 3 \$ de l'heure!

Programmes de revenu de base : le moins restrictif de la gang

Les gouvernements ont toujours de l'imagination quand vient le temps des entourloupettes. Le régime d'assistance sociale est rempli d'exemples. Le fait que le programme le plus « généreux » en ce qui est à trait aux gains de travail permis est celui où les personnes ont le moins de probabilités de se trouver un emploi est certainement un exemple supplémentaire.

Le programme de revenu de base, qui s'adresse aux personnes qui ont des contraintes sévères depuis plusieurs années (au moins 66 mois au cours des 72 derniers), est de loin le programme le plus intéressant pour les revenus de travail.

Tout d'abord, dans le programme de revenu de base, les gains de travail font partie des revenus à considérer annuellement (et non mensuellement contrairement aux autres programmes). Pour les revenus à considérer annuellement, une personne peut faire 12 fois le montant de la prestation mensuelle de base. Pour 2024, la prestation de base est de 1273 \$ par mois, ainsi la personne pourra faire, un revenu net de 15 276 \$ (en plus de ses prestations d'assistance sociale) sans que cela n'ait d'impact sur le calcul de sa prestation de 2025.

Si, dans sa prochaine déclaration d'impôt provinciale, une personne déclare des revenus annuels de plus de 15 276 \$, l'excédent sera considéré à 55 %. Par exemple, pour 2024, une personne qui ferait des revenus de travail de 17 500 \$ dépassera la limite de 2 224 \$. Ce revenu aura un impact sur le calcul de sa prestation pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026. En calculant 55 % de l'excédent et en divisant le montant par 12 pour l'avoir par mois, on peut constater que la personne se fera retrancher 101,93 \$ par mois sur son revenu de base lors de la prochaine période de référence.

Dans le cas d'un-e conjoint-e, les règles sont également bien moins restrictives que dans les autres programmes. L'exclusion de base pour le revenu du conjoint ou de la conjointe est de 29 422 \$ en

2024. En deçà de ce montant, il n'y aurait aucun impact sur la prestation d'assistance sociale. Si le ou la conjoint-e fait un revenu annuel supérieur à ce montant, l'excédent sera considéré à 30 % pour le calcul de la prestation de la personne au revenu de base. Par exemple, la conjointe d'un prestataire du revenu de base fait un revenu net annuel de 40 000 \$ en 2024. Elle dépasse donc l'exclusion de base d'un montant de 10 478 \$. Cet excédent fera en sorte que son conjoint aura 261,95 \$ par mois de moins sur sa prestation pendant la période de référence du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026.

Autre élément intéressant, si la personne (ou sa conjointe ou son conjoint) connaît une baisse de son revenu de travail en cours d'année, il existe un mécanisme pour faire réévaluer le calcul. Il doit y avoir deux critères pour que la réévaluation puisse s'appliquer :

- 1) Pendant au moins deux mois consécutifs, la personne doit avoir vu ses revenus de travail diminuer d'au moins 50 %.
- 2) Il est raisonnable de croire que cette diminution se poursuivra jusqu'à la fin de la période de référence.

Nos revendications

Pour l'ADDSQM, les règles du programme de revenu de base devraient être élargies à tous les autres programmes du régime d'assistance sociale. Ainsi,

dans tous les programmes, la limite des gains de travail devrait être calculée annuellement et devrait équivaloir au montant de la prestation. Par exemple, pour une personne sans contraintes à l'emploi, la limite devrait être, pour 2024, de 9 684 \$ (12 X 807 \$). Les revenus de travail excédentaires ne devraient être retirés de la prestation qu'à 50 %.

De tels changements permettraient aux personnes assistées sociales qui peuvent et souhaitent travailler de garder une plus grande partie de leurs gains de travail. Selon nous, le système actuel est un affront envers les travailleurs-euses. Il est inacceptable que dans les programmes d'aide de dernier recours l'État ne laisse que 200 \$ de gains de travail par mois et récupère 100 % des montants supplémentaires. L'annonce récente de diminuer à 90 % cette récupération est une insulte. Se faire voler à 100 % ou à 90 %, ça ne change pas grande chose. Ça demeure du vol!





UN PLAN ... DÉCEVANT

Émile Parenteau

Le 6 juin se tenait un rassemblement de l'ADDSQM et de ses groupes alliés à l'Assemblée nationale. Il avait pour but de signifier aux décideurs que l'échéance pour le dépôt du plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale arrivait le 30 juin et qu'il était nécessaire de prendre des mesures concrètes pour contrer la pauvreté. Par suite de cela, une motion impliquant que le gouvernement devait améliorer les conditions des prestataires de l'assistance sociale à travers le plan de lutte fut adoptée à l'unanimité, même par la CAQ. Force est de constater que devant une telle motion, la ministre était embarrassée par son plan et comme nous le pensions, elle l'a finalement déposé en catimini. C'est effectivement embarrassant ; les militant.es de l'ADDS étaient outrés de voir un plan aussi peu audacieux, plus axé sur les banques alimentaires qu'une lutte réelle aux causes de la pauvreté. D'un slogan historique réapproprié sur la vie maritale jusqu'au délai de prescription revu pour les dettes qui ne suffit pas : nous restons sur notre faim avec ce plan. Au moins, la contrainte à l'emploi sera plus accessible pour les gens avec des enjeux psychosociaux.

À l'initiative 1.2.2.1 du plan de lutte, on est surpris de voir le ministère utiliser une version proche d'un de nos slogans : « un adulte, un chèque ». Le ministère sait bien que notre revendication historique est « une personne, un chèque ». Toutefois, ce point du plan de lutte n'est qu'une perversion de notre revendication ; le chèque sera individualisé, certes, mais le revenu familial reste considéré pour dé-

terminer le montant de la prestation. Dans cette nouvelle réalité, chaque prestataire d'un couple en vie maritale ne recevrait pas 807\$ de l'aide sociale, mais bien 612\$ (la prestation d'aide sociale pour deux personnes divisée en deux) ! Pour justifier cette mesure, le plan utilise l'exemple de la violence conjugale. Madame la ministre, en 2024, qui peut garantir sa propre indépendance financière avec un maigre 612\$ par mois ? Nous voulons un chèque pour chacun, oui, mais avec la prestation complète !

Il est aussi suggéré, au point 1.2.3.1, que le délai de prescription pour l'établissement d'une dette sera revu. Jusqu'à maintenant, quand le gouvernement décèle une « fausse déclaration », il retourne 15 ans en arrière pour trouver jusqu'où remonte l'erreur pour enfin établir une dette correspondante. C'est ce qu'on appelle le délai de prescription. Dans notre dossier noir, nous avons constaté à quel point ce délai créait des dettes pharamineuses impossibles pour beaucoup à rembourser, entretenant ainsi le cycle de pauvreté. C'est scandaleux en sachant que la grande majorité des soi-disant fausses déclarations sont en fait des erreurs de bonne foi. Pour éviter des dettes astronomiques, la revendication de l'ADDSQM dans son dossier noir, c'est cinq ans pour ce délai. Jusqu'où le ministère prévoit revoir ce délai, me direz-vous. Comme le reste du plan de lutte, il n'y pas de détails cruciaux à ce sujet.

Une petite avancée est cependant à remarquer dans ce plan de lutte. À l'initiative 2.2.2.1, la ministre laisse entendre

que les contraintes de nature psychosociale sans diagnostic précis seront maintenant admissibles, dans certains cas, à la contrainte à l'emploi. Elle rajoute que l'expertise pour établir la contrainte sera reconnue pour certains professionnels de la santé comme les psychologues ou les travailleuses sociales. Soyons francs, cette avancée s'inscrit quand même dans un dogme toxique de catégorisation des personnes assistées sociales qui distingue des « bons » et des « mauvais » pauvres. En bref, ce gain dans le plan de lutte est bienvenu, mais ne suffit pas à sortir les gens de la pauvreté et maintient les préjugés sur les prestataires de l'aide financière de dernier recours.

Ce texte rassemble les points principaux du plan d'action gouvernemental, mais n'est pas une liste exhaustive de tous les changements futurs à l'assistance sociale. Il faut aussi comprendre que ce plan de lutte n'a pas force de loi. Ses mesures ne sont que les intentions de la ministre par rapport à la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale pour les années à venir. Ce plan à 750 M\$ est loin des derniers plans de lutte à plusieurs milliards qui annonçaient des grandes mesures comme le crédit d'impôt de solidarité ou le revenu de base. C'est typique d'un gouvernement néolibéral qui se sert des personnes assistées sociales comme d'une vulgaire réserve pour des emplois précaires.



Laurent Lévesque

UN PLAN DE LUTTE À LA PAUVRETÉ INSIGNIFIANT



Jonathan Carmichael

Vendredi 21 juin dernier, à la veille du congé de la Fête nationale et plusieurs jours après la fin des travaux parlementaires, la ministre responsable de la Solidarité sociale, madame Chantal Rouleau, rendait public, sans tambour ni trompette ni conférence de presse, le 4e Plan d'action gouvernemental de lutte contre la pauvreté. L'indifférence entourant la publication de ce document important pour des centaines de milliers de personnes pauvres au Québec n'aura eu d'égal que l'insignifiance de son contenu.

Quelques jours après le dépôt du Plan de lutte à la pauvreté, des personnes assistées sociales qui militent à l'ADDSQM se sont réunies afin d'analyser son contenu. Le verdict fut sans appel : un Plan de lutte anémique, rafistolé et sans ambition, comprenant une série de mesurette, dont plusieurs sont carrément insultantes.

Des exemples? Le gouvernement annonce que les personnes assistées sociales pourront dorénavant garder 10 % de leur gain de travail après le 200 \$ permis par mois. La ministre Rouleau ose affirmer que cela permettra une meilleure participation des personnes assistées sociales au marché du travail et permettra de consolider leur revenu. Quelle aberration! Au lieu d'être coupés à 100 %, les travailleurs et les travailleuses à l'aide sociale le seront à 90 %. Qui accepterait de travailler à un tel taux d'imposition?

Pour ajouter l'insulte à l'injure, le Plan de lutte va jusqu'à récupérer une revendication historique portée par le mouvement populaire en s'appropriant le slogan « une personne, un chèque », mais en le vidant de sa substance. Alors que les groupes sociaux réclament depuis des lustres la fin de la notion de conjoint et de vie maritale à l'aide sociale, qui entraîne la diminution de plus de 30 % du revenu du ménage, le gouvernement commet l'odieux d'annoncer le versement individuel des chèques, mais en maintenant les mêmes règles et montants concernant les conjointes et les conjoints. Diviser en deux le famélique chèque de 1224 \$ par mois reçu par deux personnes conjointes afin que chacune reçoive sa part est un détourne-

ment éhonté de la revendication. Contrairement aux prétentions du gouvernement, ce n'est pas 612 \$ par mois qui viendra faciliter « la résolution de certaines problématiques pour l'un des conjoints, par exemple lors d'une situation de violence conjugale »...

Dans ce quatrième Plan de lutte à la pauvreté, il n'y a aucune mesure structurante qui viendra améliorer le revenu des personnes pauvres. À l'heure où le Québec est frappé par une crise sociale, qui entraîne, entre autres, une augmentation de l'itinérance, une hausse fulgurante des loyers et un accroissement de l'insécurité alimentaire, rien ne viendra aider les personnes qui en subissent de plein fouet les conséquences.

Pourtant, deux semaines avant le dépôt, une motion adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale réaffirmait l'importance de combattre la pauvreté au Québec et demandait au gouvernement d'améliorer les conditions des prestataires des programmes d'assistance sociale à travers le Plan de lutte à la pauvreté.

N'était-ce que du vent? Le gouvernement caquiste se fiche-t-il de la lutte à la pauvreté? Pour l'ADDSQM, la ministre Rouleau doit corriger le tir. En priorité, elle doit améliorer le revenu des personnes assistées sociales. Élargir à toutes et à tous l'accès au programme de Revenu de base, un programme qui offre une prestation plus près de la couverture des besoins essentiels et un allègement significatif des règles punitives de l'aide sociale, serait un pas en ce sens.

CAMPAGNE DU FRONT COMMUN DES PERSONNES ASSISTÉES SOCIALES DU QUÉBEC SUR LA VIE MARITALE



Laurent Lévesque

Le comité femme du Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ) a réalisé une campagne sur la vie maritale à l'aide sociale cette année. Cette campagne, qui vise à modifier les règlements punitifs sur la vie maritale, s'organisait autour d'une pétition. Cette pétition a été signée par près de 4000 personnes au Québec.

Plusieurs régions se sont mobilisées le 14 février pour un *blitz* de signature. Dans la région de Québec, des militantes de Rose du Nord et des militant·e·s de l'ADDSQM se sont réuni·e·s pour faire signer les citoyens et citoyennes de Sainte-Foy.

Une manifestation s'est tenue un mois plus tard à Montréal, le 14 avril. Une centaine de personnes se sont réunies pour cette manifestation animée au centre-ville de Montréal à l'appel du FCPASQ. Plusieurs groupes alliés étaient présents.

Le 19 mars, les groupes de la région de la capitale nationale (ADDSRS, Rose du nord et AD-DSQM) se sont rendus à l'Assemblée nationale pour assister au dépôt de la pétition par le député de Laurier-Dorion, Andrés Fontecilla. Le gouvernement n'a pas jugé pertinent de débattre de ce point après le dépôt de la pétition par le député, la motion a été balayée par le leader parlementaire

du gouvernement, Simon-Jolin-Barette. Les militantes et militants de l'ADDSQM et de l'ADDSRS ont déployé une bannière le matin du dépôt de la pétition face à l'Assemblée nationale.

La ministre a par la suite répondu par une lettre méprisante où elle se cache derrière les avancées du programme Revenu de base pour justifier son inaction. C'est inacceptable, nous exigeons que chaque personne assistée sociale ait un chèque d'aide sociale : « Une personne = un chèque ! » au plein montant, sans coupure.



Itinérance



Thierry Birster

Pour le mois de juin 2024 mon sujet est l'itinérance. Je commence en parlant du nombre de 10 000 itinérants au Québec ce qui représente une hausse de 44% par rapport au précédent dénombrement, fait en avril 2018, indique le rapport du gouvernement du Québec, soit 2 523 personnes de plus dans la rue. Selon le rapport, 63,3% des personnes en situation d'itinérance à Québec sont des hommes, 31,7% sont des femmes et 5% sont issues de la diversité de genre et la grande région de Québec n'est pas épargnée par l'augmentation du nombre de personnes en situation d'itinérance en région. Le nombre de sans-abri visibles dans la région est passé de 536 en 2018 à 736 en 2022 : un bond de 36%.

Pour la Capitale nationale

Plus de deux personnes itinérantes sur dix ont indiqué que l'expulsion de leur logement a mené à leur itinérance, ce qui en fait le principal point de bascule vers la rue en 2022. En 2018, l'abus de substances psychoactives était la principale raison invoquée pour la perte du dernier logement.

	2018	2022
Ayant passé la nuit à l'extérieur	28	98
Ayant passé la nuit en centre d'hébergement	476	586
Ayant passé la nuit en détention	31	42

Source : Ministère de la santé et des services sociaux

Causes de la perte de logement, principales raisons évoquées pour la perte de logement. Les répondants pouvaient choisir plus d'une réponse.

Expulsion : 22,6%

Problème de consommation de substances : 21.3%

Revenu insuffisant : 16.8%

Conflit avec son conjoint : 13.7%

Problème de santé mentale : 12.1%

Mauvais traitements : 11.8%

31 mars 2021

Le premier site d'injection supervisé de Québec, baptisé *L'Interzone*, a ouvert ses portes mercredi. C'est finalement au 60, rue Saint-Vallier Est, dans les locaux auparavant occupés par la clinique communautaire SABSA, qu'il sera situé. Cela aide les itinérants et autres qui consomment car ils ont une protection pour les surdoses et reçoivent

des seringues propres ce qui protège des maladies et en plus ils ont un suivi médical. La coopérative communautaire SABSA aide les gens vulnérables, itinérants et autre même s'ils n'ont pas de carte d'assurance maladie qui ont des problèmes de santé mentale et/ou physique.

Je donne trois exemples extrêmes qui montrent le mauvais traitement que les itinérants vivent :

1) La frustration monte chez les résidents du quartier St-Roch qui crient à l'injustice et au profilage de la part des policiers de Québec au lendemain du décès du cycliste Guy Blouin le mercredi 3 septembre 2014, heurté à mort par une voiture de police du SPVQ. Les citoyens de St-Roch qui déambulaient sur le parvis de l'Église au lendemain de l'impact mortel entre un cycliste et une voiture de patrouille du SPVQ avaient peu de bons mots à l'endroit des policiers. « Ils viennent tous les jours ici faire du profilage lorsqu'on a des tatous, c'est écoeurant », déplore-t-il Sylvain Ménard.

2) Deux hommes de 22 et 18 ans sont accusés d'avoir causé la mort d'un itinérant dans la nuit du 21 au 22 avril 2024, à la Marina Saint-Roch. « C'est comme de s'acharner sur quelqu'un déjà à terre, c'est incompréhensible », réagit Éric Boulay, directeur général de Lauberivière.

3) Cinq jeunes sans cœur qui auraient sauvagement battu et poignardé un sans-abri jeudi soir, à la station de métro Lionel-Groulx, dans le quartier saint-Henri, ont été arrêtés par les policiers de Montréal le 4 avril 2024.

On coupe les ressources à Québec. Les deux ressources d'hébergement du projet « Répit Basse-Ville » dans le quartier Saint-Roch, destinées aux personnes en situation d'itinérance, fermeront leurs portes à compter du 14 avril 2024, et ce pour plusieurs semaines. « Les usagers auront un endroit de moins pour se déposer, se reposer et pour socialiser. Cependant, les autres services offerts par des partenaires, dont les milieux de vie, demeurent accessibles », a précisé le conseiller municipal de Saint-Roch et Saint-Sauveur, Pierre-Luc Lachance sur le réseau social Facebook. Le répit de nuit, situé dans l'ancien bureau d'arrondissement de la Cité-Limoilou, pourrait être fermé « quelques mois » tandis que le répit de jour, aménagé au sous-sol de l'Église Saint-Roch, prévoit de rouvrir ses portes à la fin mai.

INFLATION



Thierry Birster

Mon sujet pour la prochaine Riposte est : l'inflation qui fait très mal aux gens pauvres.

L'inflation peut avoir plusieurs conséquences économiques et sociales, notamment la diminution du pouvoir d'achat. Lorsque les prix augmentent, les consommateurs doivent dépenser plus pour les mêmes biens et services. Cela diminue leur pouvoir d'achat et leur capacité à acheter des biens et services supplémentaires.

Par exemple, voici le prix d'un bien de 1 000\$ au fil du temps selon le taux annuel d'inflation. Un taux d'inflation annuel de 5%, en 20 ans, le prix d'un bien qui était initialement de 1 000\$ s'élèvera à 2 653\$.

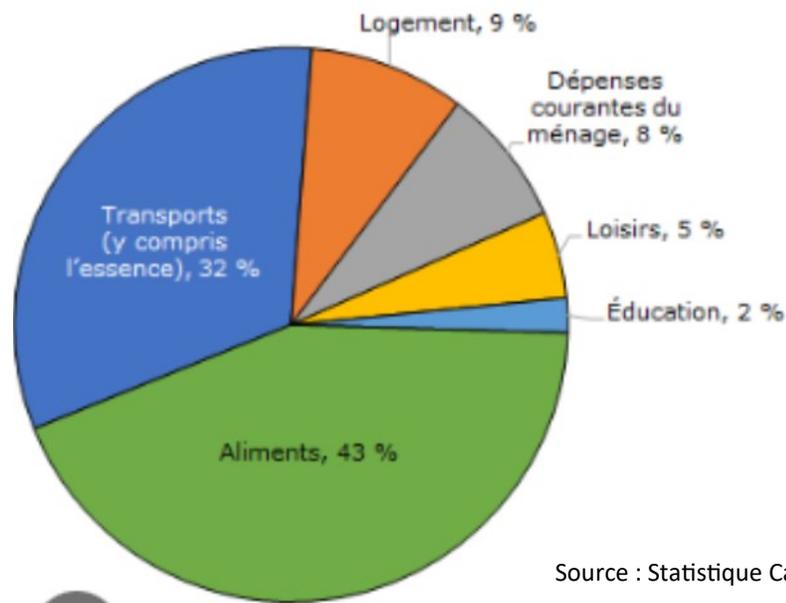
Les biens d'usage courant (tels que les produits alimentaires, l'essence, les biens durables (habillement,

ordinateurs, machines à laver, etc), les services (salons de coiffure, assurances ou loyer) augmentent. La marge de manœuvre des personnes en situation de pauvreté ou à la limite de la pauvreté est moins grande.

En 2024, la hausse moyenne pour un logement chauffé ou non chauffé est de 4,6%. Le taux d'inflation annuel des denrées alimentaires est passé d'un pic de 10,4% en janvier de l'année dernière à seulement 2,3% en avril 2024 et devrait tomber sous la barre des 2% d'ici la fin de l'année. Entre 2019 et 2024, les tarifs d'électricité devaient suivre le taux d'inflation, mais la flambée générale des prix, qui a atteint plus de 8% en 2022, a forcé le gouvernement à légiférer de nouveau pour limiter la hausse tarifaire à 3%.

Domaines où la hausse des prix s'est le plus fait sentir

pourcentage des répondants



Source : Statistique Canada 2022

Pendant ces temps durs pour tous et toutes, les banques, les sociétés immobilières, alimentaires, pétrolières font des profits records.



Penser l'avenir-9 !

Par Joseph Dansereau

Sortir de la pauvreté par un revenu citoyen VIABLE pour tous : 35 395\$ / an (1)

« AGIR TOUS ENSEMBLE »

Dans la *RIPOSTE* de mars dernier, « Penser l'avenir - 8 », nous avons traité d'un moment personnel de réflexion à se donner en trois temps pour répondre à une question : « Pour moi et pour ceux et celles qui m'entourent, dans quel monde voudrais-je habiter et vivre heureux ? »

Puis en réponse à votre réflexion, nous vous donnions quelques pistes afin d'établir un choix parmi plusieurs organismes citoyens qui partagent votre vision d'un monde meilleur. La décision de vous engager, de vous ré-unir avec d'autres, dans une transformation des réalités qui font problèmes vers plus de justice, plus d'équité ou vers une réelle protection du vivant, aura deux résultats immédiats suivi d'un troisième :

- 1) Vous vaincrez le sentiment d'impuissance parce que vous ne serez plus seulE face à la complexité du monde actuel.
- 2) Vous satisferez le 1^{er} besoin essentiel à tout être humain, celui d'entretenir des liens en face à face avec d'autres.
- 3) Progressivement, vous prendrez conscience

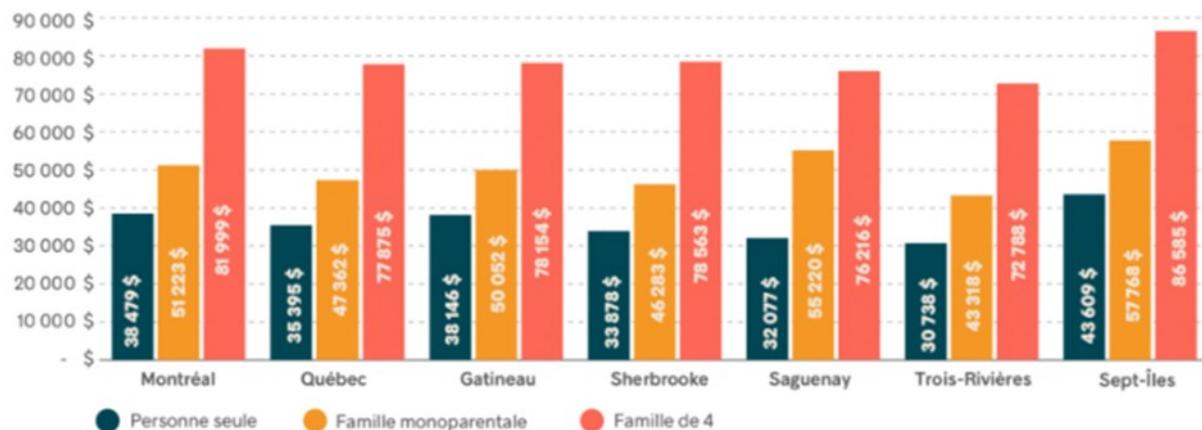
qu'un seul organisme citoyen, peu importe sa mission, ne peut tout changer ce qui devrait être changé. Alors, de nouvelles situations permettront d'ouvrir les possibilités de se joindre à d'autres organismes afin d'agir ensemble pour plus d'impact et ainsi, réaliser des changements en profondeur plus rapidement.

Des occasions à saisir

La première occasion est d'utiliser la mise à jour du « revenu viable » comme revendication majeure par toutes les organisations citoyennes. En effet, toutes les autres mesures établies par les gouvernements et les soutiens minima qu'ils accordent aux plus démunis, telle l'aide sociale, n'assure ni l'épanouissement ni la bonne santé de chacunE.

En 2023, ce « revenu viable » est passé pour une personne seule à Québec de 31 104\$ à 35 395\$ pour 2024. Une majoration de 4 291\$ à cause de l'inflation tel que présentée ci-dessous dans le tableau extrait de l'étude mentionnée à la référence en bas de page.

Synthèse du revenu viable pour les sept localités et les trois types de ménage considérés, 2024



(1) Mai 2024 : mise à jour du **revenu viable pour un adulte seul vivant à Québec** selon l'Institut de recherche et d'information socio-économique (IRIS). En savoir plus : <https://iris-recherche.qc.ca/publications/revenu-viable-2024/>

Même avec l'augmentation du salaire minimum le 1^{er} mai dernier, cette rémunération maintient les salariés dans la pauvreté, d'autant plus que les locataires doivent faire face à des hausses sans précédent du coût de leur loyer.

D'ailleurs, le *Tribunal administratif du logement* (TAL), anciennement la *Régie des loyers*, doit traiter un nombre record de 90 823 dossiers en date du 15 avril 2024.

La deuxième occasion est de rappeler que les États Membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) en 2015 ont adopté 17 objectifs de développement durable dans le cadre du « Programme de développement durable à l'horizon 2030 » (2) qui définit un plan sur 15 ans visant à réaliser ces objectifs. Pour l'instant, arrêtons-nous aux deux premiers objectifs :



DONNEZ CE QUE VOUS N'UTILISEZ PAS.

Plus de 700 millions de personnes vivent toujours dans une extrême pauvreté.



GASPILLEZ MOINS LA NOURRITURE ET SOUTENEZ L'AGRICULTURE LOCALE.

Dans le monde, un tiers de la nourriture produite est gaspillée. Et pourtant, 821 millions de personnes sont sous-alimentées.

Ces 17 objectifs, bien que fort louables, ne pourront se réaliser dans le contexte actuel puisque l'ONU est politiquement faible, pour remettre en question, les assises d'un système financier qui ne cesse d'appauvrir de plus en plus d'individus dans tous les pays. Le Québec n'y fait pas exception.

Les revendications des organismes communautaires qui se situent sous le « revenu viable » sont des mesures qui retardent l'élimination définitive de la pauvreté financière et les conséquences de dégradations tant sur la santé physique que psychologique des plus vulnérables.

Or, imaginons que le « revenu viable » est accordé à tous les citoyenNEs majeurEs. Les régimes de rentes, d'assurance emploi et d'aide sociale (aide de dernier recours) non plus leur raison d'être.

Les fonctionnaires qui œuvraient à ces divers ministères sont assurés d'obtenir le « revenu viable ». De plus, grâce à leurs conventions collectives, ils seront réaffectés à d'autres ministères pour combler la pénurie de main-d'œuvre qui sévit.

Un autre impact est prévisible dans le domaine du travail. ChacunE aurait la possibilité de choisir un travail qu'il aime et où s'épanouir.

De plus, fabriquerions-nous des biens réellement durables plutôt que du prêt à jeter ? Aurions-nous besoin d'autant de garderies subventionnées quand les deux parents pourraient s'occuper de leurs enfants et recevoir 70 790\$? Somme toute, moins de dépenses pour se déplacer et se vêtir convenablement pour travailler et conséquemment, moins polluer et plus de temps pour mieux vivre.

Prochain article : Un front commun jamais vu.

La p'tite blague :

Dans le portefeuille d'un individu arrêté pour plusieurs vols à main armée on a trouvé un permis de port d'armes. Le motif justifiant cette autorisation était précisé en ces termes : « Personne transportant d'importantes sommes d'argent. »

(2) En savoir plus : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>



Penser l'avenir-10 !

Par Joseph Dansereau

Sortir de la pauvreté par un revenu citoyen VIABLE pour tous : 35 395\$ / an

« UN FRONT COMMUN jamais vu »

Dans l'article « *Penser l'avenir - 9* » de la *Riposte*, outre la majoration en un an de 4 291\$ du « revenu viable citoyen » pour un adulte seul vivant à Québec, portant ainsi ce revenu à la somme indiquée en entête, nous avons abordé les deux premiers objectifs sur 17 de développement durable adoptés en 2015 par les États membres de l'Organisation des Nations unies et ce, dans le cadre du « Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Nous reviendrons dans les prochains articles sur les autres objectifs.

Pour l'instant, penchons-nous à nouveau sur le 1^{er} objectif :

« **1- Pas de pauvreté** - *Donnez ce que vous n'utilisez pas.* ».

Voyons brièvement cet objectif sous un angle différent en considérant ce qui se passe au Québec.

Fin des années 1990, l'ancêtre de l'actuel *Collectif pour un Québec sans pauvreté*, après de nombreux efforts de concertation, avait déposé à l'Assemblée nationale du Québec une proposition de loi contre la pauvreté et l'exclusion sociale, appuyée d'une pétition de plus de 200 000 signatures et le soutien de près de 2 000 organisations entre autres, communautaires et syndicales.

En décembre de 2002, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité la loi 112 - **Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale** mais prévoyant très peu de moyens concrets pour assurer un Québec sans pauvreté. Nous pourrions dire aujourd'hui avec le recul, que c'était des " vœux pieux ".

Le 21 juin dernier le *Collectif pour un Québec sans pauvreté* titrait son communiqué : « 4^e Plan de lutte contre la pauvreté : des miettes et une froide indiffé-

rence pour les personnes en situation de pauvreté. »

« Les 750 millions \$ prévus sur cinq ans dans le plan d'action déposé aujourd'hui **représente quatre fois moins d'argent que les 3 milliards prévus pour le 3^e plan d'action...** ».

Ce genre de pirouette politique à répétition depuis plus de 20 ans cache des choses. D'abord, questionner le langage que la plupart des politiciens utilisent en parlant « d'économie ». Qu'est-ce que ce mot veut dire dans la bouche de ces personnes élues par nous les citoyensEs ?

La 1^{ière} étape : **décoder leurs messages**

Voilà ce qu'un grand nombre de concitoyennEs commencent à comprendre et ce nombre s'accroît de jour en jour. Ils et elles se rappellent ce que le 3^e président des États-Unis (1801-1809), Thomas Jefferson, disait :

« Le jour où les banques seront privées, il en sera fini de la démocratie ». Outre le mouvement coopératif *Desjardins*, toutes les banques sont privées.

Autrement dit, lorsque ce n'est que l'argent qui compte avant le bien commun, nous nous faisons leurrer par certains mots. Pire, à force d'entendre répéter le mot « économie », nombreuses les personnes qui deviennent convaincues que d'avoir de plus en plus d'argent pour s'acheter toutes sortes de biens matériels, peut apporter le bonheur.

Notre culture profonde a été conditionnée à croire à l'« American way of life », c'est-à-dire, l'idéal de la vie américaine, basé sur le bonheur à travers la consommation. C'est devenu une habitude de vie, un réflexe.

De plus, les messages publicitaires qui envahissent par dizaines de milliers nos vies, renforcent ce conditionnement, souvent à notre insu, et nous dirige vers l'hyper consommation.

Il en va de même avec les nouvelles technologies numériques. Tous les jours, nous sommes sollicités à changer notre téléphone portable pour un modèle toujours plus rapide, additionné d'options nouvelles. Pourtant, un téléphone fixe à la maison, avec un répondeur, fait toujours l'affaire même après 25 ans d'usage et se vend encore de nos jours à 50\$.

À croire qu'apprendre sur son cellulaire le décès d'une de nos connaissances dans les secondes qui suivent son dernier souffle, ne change absolument rien à la réalité que de le savoir trois heures plus tard sur son répondeur,

Pourquoi sans cesse de nouveaux modèles? Parce que les plus récents sont non durables? Non, c'est pour une croissance de l'économie. Et à qui profite cette économie? Aux personnages et à leurs partenaires qui prononcent le mot « économie », en se mettant de l'argent plein les poches.

Il ne faut pas se surprendre de la dégradation et des investissements insuffisants dans les services publics en santé (physique et mentale), en éducation, en transport en commun et en protection de l'environnement et de la biodiversité.

Les conversations dans les groupes citoyens dégagent un constat vis-à-vis ce mot ambigu, à double sens qu'est le terme « économie ». Quand vous entendrez le mot : « économie », remplacer le par « argent » et remarquez la personne qui utilise ce mot souvent.

Vous aurez l'avantage de mieux identifier qui œuvre véritablement pour le bien commun. Voilà comment débute un Front commun citoyen jamais vu auparavant.

Le prochain article sera la 2^e étape sur le 1^{er} objectif de l'ONU : **Pas de pauvreté**.

La p'tite blague :

À la télé ils disent tous les jours : « Y a trois millions de personnes qui veulent du travail ». C'est pas vrai : de l'argent leur suffirait. Coluche

Nouvelles de la MILITANCE

Véronique Salmon



Formation sur le budget du Québec et rassemblement

Le **12 mars**, nous avons organisé une **formation** sur le fonctionnement du budget provincial qui s'est terminée par une écoute collective de la sortie du budget du ministre Girard. Nous étions **15 militants et militantes**. Suite à cette formation, le **14 mars** nous avons organisé un **rassemblement** en face du ministère de la Solidarité sociale afin d'exprimer à la ministre responsable, Chantal Rouleau, notre désaccord face aux propositions concernant les gains de travail permis. Nous étions **12 personnes**.

Pétition pour améliorer le traitement de la vie maritale à l'aide sociale

Le **19 mars**, plusieurs militants et militantes de l'ADDS Rive-Sud, Rose du Nord et de l'ADDSQM ont confectionné et déployé une bannière en marge du dépôt à l'assemblée nationale d'une pétition sur le traitement injuste de la vie maritale à l'aide sociale produite par le *Front commun des personnes assistées sociales du Québec*.

Sortie au musée *Unique en son genre*

9 militants et militantes sont allé.e.s au Musée de la Civilisation le **5 avril**, pour aller voir l'exposition *Unique en son genre*. Cette activité d'éducation populaire organisée par un stagiaire de l'ADDSQM voulait démystifier et briser les préjugés concernant les différentes réalités de genre et d'orientation sexuelle.

Affichage et visite d'un député concernant la pauvreté

Le **4 avril**, **10 militants et militantes** ont joint les allié.e.s du Clap-03 (table régionale de Québec du Collectif pour un Québec sans pauvreté) pour faire de l'affichage et rencontrer le député de Vanier-Les Rivières, Mario Asselin, afin de lui signifier notre mécontentement face à l'absence de mesures structurantes de lutte à la pauvreté dans la sortie du dernier budget. Le député n'était pas à son bureau. Peut-être était-il en télétravail ?

25^e anniversaire de l'ADDS Rive-Sud

Nous étions **11 personnes** à participer à la soirée servant à souligner le 25^e anniversaire de l'ADDS Rive-Sud le **4 avril** dernier. Nous tenions à être présent.e.s, car l'ADDSQM a participé et offert son soutien dans la création de l'ADDS Rive-Sud. Félicitations à l'ADDS Rive-Sud pour ses 25 ans de vie !

Rassemblement des groupes en défense collective des droits

Suite au dépôt du budget du ministre Girard le 12 mars dernier, les **groupes en défense collective des droits** de la région de Québec et de Chaudière-Appalaches se sont **rassemblés** le **10 avril** en face du **ministère de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire** pour dénoncer le sous-financement chronique et l'absence d'un mécanisme d'indexation de leurs subventions. **7 personnes** de l'ADDSQM étaient présentes.



Rassemblement pour le gel des tarifs du transport en commun

Le **17 avril**, nous étions **5 militants et militantes** à participer au rassemblement en face de l'Hôtel de ville pour exiger le gel des tarifs du transport en commun. Cette action de visibilité était organisée par le REPAC 03-12 dans le cadre de sa campagne *On s'appauvrit, ils s'enrichissent*.

Des 5 à 7 pour la fin des stages

Afin de souligner le départ de nos deux stagiaires et de les remercier pour leur travail, nous avons organisé deux 5 à 7, le premier le **17 avril** pour **Valériane Drouin** et le second le **13 juin** pour **Émile Parenteau**. Nous tenons à les remercier pour leur travail à l'ADDSQM et nous leur souhaitons beaucoup de succès dans leur nouvelle profession. De **12 à 13 militants et militantes** étaient présent.e.s.

Marche du Jour de la Terre

Le **21 avril**, **5 militants et militantes** ont bravé la pluie pour réclamer une véritable justice sociale et climatique lors de la marche du Jour de la Terre qui était organisée par la *Coalition régionale justice climatique et sociale*.

Marche nationale pour la Journée des locataires

Cette marche était organisée par le *Regroupement des comités de logement et associations de locataire du Québec (RCLALQ)* et revendiquait le droit au logement. **5 militants et militantes** étaient présent.e.s à Montréal pour cette marche qui a eu lieu le **24 avril**.

Le 1^{er} mai

Sept personnes de l'ADDSQM ont participé à l'**action de visibilité** en tenant des bannières dans différents lieux qui représentent des paliers des gouvernements provincial et fédéral afin de leur exiger d'assurer un revenu viable à tous et toutes. Par la suite, nous étions **10 militants et militantes** à participer à la **marche du 1^{er} mai** dans le cadre de la journée internationale des travailleuses et travailleurs.

Semaine de la dignité des personnes assistées sociales du Québec

Le **7 mai**, nous étions **12 militants et militantes** à participer et à la manifestation nationale à **Montréal** organisée par le *Front commun des personnes assistées sociales du Québec*. Nous avons aussi participé à son organisation. Le thème de cette marche était « pour un abat des règles punitives à l'aide sociale ». Cette marche était importante pour les membres de l'ADDSQM, car nous luttons contre les dettes imposées par le ministère et contre les trop grandes restrictions face aux gains de travail permis à l'aide sociale, deux de ces mesures punitives. (Lire l'article à la page 3)

À **Québec**, nous avons organisé le **9 mai** avec nos alliés de Rose du Nord et de l'ADDS Rive-Sud un drop de bannière le matin suivi d'une conférence à laquelle plus d'une soixantaine de personnes ont participé, dont **24 membres** de l'ADDSQM. Cette rencontre a débuté avec un panel sur l'itinérance au féminin organisé par le *Regroupement des groupes de femmes de la Capitale nationale*, ensuite Jean-Yves Desgagnés a donné une conférence sur la militance à l'aide sociale ; ont suivi des sketches, un repas et une fête de la dignité !

École dans la rue

10 militants et militantes de l'ADDSQM ont participé le **23 mai** dernier à l'École dans la rue organisée par le REPAC. Le thème de cette année était « On en arrache, ils s'enrichissent ». Dans cet événement il y a eu des conférences, des



ateliers, des kiosques, de la bouffe, de l'animation et un coin pour les enfants. L'ADDSQM y a tenu un kiosque animé par des jeux qui concernaient la réalité de l'aide sociale.

50^e anniversaire de l'ADDS Québec métropolitain

Le **31 mai**, une **centaine de personnes** sont venues célébrer avec nous les 50 ans d'existence de l'ADDSQM. Il y a eu des sketches, des kiosques d'archives, un repas, de la musique, de la danse, du karaoké, des souvenirs, des rires et de la bonne humeur ! Merci à tout.e.s les militant.e.s qui ont organisé cette belle soirée tout au long de l'année, et qui militent avec cœur à l'association. L'aide sociale c'est un droit ! (Lire l'article à la page 2)



La CAQ à la « beach », on veut une réforme de l'aide sociale punch-ée !

« La CAQ à la beach, on veut une réforme de l'aide sociale punch-ée ! C'était le thème du rassemblement à l'assemblée nationale du **6 juin dernier** organisé par l'ADDSQM. Plus d'une quarantaine de personnes dont **10 militants et militantes** de l'ADDSQM ont participé à cet événement qui profitait de la veille de la fin des travaux parlementaires pour dénoncer l'absence de plan de lutte et de réforme de l'aide sociale. Pendant cette action, des député.e.s de l'opposition ont pris la peine de souligner notre mobilisation, d'affirmer l'importance de la lutte contre la pauvreté et l'importance d'améliorer la qualité de vie des prestataires d'aide sociale.



Bilan d'année

Le **13 juin**, nous étions **13 militants et militantes** à faire un retour sur l'année afin d'en faire le bilan. Nous avons sorti des perspectives pour la prochaine année.

Assemblée générale annuelle

Le **20 juin**, **19 membres** ont participé à l'assemblée générale annuelle de l'ADDSQM. La suite de cette assemblée aura lieu le 19 septembre 2024 lors de l'assemblée générale d'orientations. Vous êtes tous et toutes les bienvenu.e.s !



Rencontre d'analyse du plan de lutte à la pauvreté

Finalement le plan de lutte est sorti le 21 juin, donc nous nous sommes rencontré.e.s le **25 juin** pour en analyser le contenu. Vous pouvez lire les articles à ce sujet (Lire les articles à la page 6,7) Nous étions **11 militant.e.s** à participer à cette rencontre.





JUIN

Danielle Lambert	Raymond-Yves	Francine Nemey
Denis Bruneau	Gariépy	Marie-France Paré
Yves Bédard	Suzanne Jobidon	Émile Parenteau
Renaud Blais	Jacynthe Lévesque	Sandra Pinette
Yvan Blais	Laurent Lévesque	Denis St-Pierre
Éric Couture	Rachel Lacasse	Patrick Tremblay
Marie-Ève Duchesne	Jacques Morin	Lucie Turcot



JUILLET

Josée Carré	Julie Laferrière
Marie-Lise Castonguay	Michel Leclerc
Guy Collin	Lise Pichette
Simon Dowse	Jacques Tardif
Jean-Luc Gagné	Sylvie Trudel
Renée Guillou	Marianne Turmel



AOÛT

Hélène Bourque	Emmanuelle Lachance
François Chabot	Keven Lachance
Laurent Desjardins	Christian Loupret
Carole Guilbeault	Sylvie Miller
Daniel Houde	Marilyn Racine
	Serge Roy

SEPTEMBRE 2024

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
25 août	26	27	28 - 9h30 à 12h Comité femmes	29	30	31
1 septembre	2	3 - 9h30 à 16h Comité organisateur	4	5	6	7
8	9	10	11	12 - 9h30 à 16h Journée Planif	13	14 13h00 à 14h Manif logement social
15	16	17	18	19 - 9h30 à 16h30 Assemblée générale d'orientations	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

- ↓ **Avez-vous des questions sans réponse ?** Utilisez le **Dépannage téléphonique** au **418-525-4983**.
- ↓ **Vous avez des questions concernant l'aide sociale ?** Nous vous invitons à l'**Atelier Droit aide sociale** (rencontres collectives d'information sur la loi de l'aide sociale).
L'horaire des rencontres est disponible aux **locaux de l'Association** ou au **418-525-4983**.
- ↓ **Voulez-vous vous impliquer dans la défense des droits individuels et collectifs ?** Passez nous voir !